PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LAVAL, TENUE LE MARDI 18 AVRIL 2023 À 19 HEURES, À LA SALLE ANDRÉ-MATHIEU À LAVAL

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Sylvie Paradis, directrice communications et vie associative, présente les personnes à l'avant de la scène :

- Patrick Audet, directeur général
- Louise Durocher, présidente du conseil d'administration
- Audrey Duguay, vice-présidente du conseil d'administration et présidente du comité de mise en candidatures

### 1.1 Mot de bienvenue

Louise Durocher agit comme présidente d'assemblée. La présidente souhaite la bienvenue aux membres qui assistent à l'Assemblée générale annuelle 2023 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de Laval. Le conseil d'administration a choisi d'offrir une formule d'assemblée en présentiel uniquement. Les membres peuvent voter en direct sur certains sujets alors que d'autres sujets font l'objet d'une période de votation en différé étalé sur quatre jours.

### 1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Une capsule vidéo introductive de Monsieur Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins est présentée.

## 2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

### 2.1 Règles pour participer à l'AGA

Patrick Audet explique le fonctionnement et le déroulement de l'Assemblée.

### 2.2. Nomination des personnes scrutatrices

Puisqu'il y aura des élections cette année et pour le bon déroulement de l'exercice, deux scrutatrices sont recommandées : Nathalie Guernon et Julie Darveau.

**SUR PROPOSTION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU QUE** mesdames Nathalie Guernon et Julie Darveau agissent comme scrutatrices.

## 2.3 Adoption de l'ordre du jour

Patrick Audet fait la lecture de l'ordre du jour de la rencontre

*Première partie*

1. Ouverture de l'assemblée
   1.1. Mot de bienvenue
   1.2. Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
   2.1. Règles pour participer à l'AGA
   2.2. Nomination des personnes scrutatrices
   2.3. Adoption de l'ordre du jour
   2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 31 mars 2022
3. Retour sur l'année 2022
   3.1. Rapport du conseil d'administration
   3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
   3.3. Rapport financier
   3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
   5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (vote en différé)
   5.2. Élection des membres du conseil d'administration
      5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
      5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
      5.2.3. Présentation des personnes candidates
      5.2.4. Élection par votation (vote en différé)
   5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Parole aux membres (questions ou commentaires)
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

*Deuxième partie*

Conférence « Et si pour gagner, il fallait d'abord croire en soi et le faire avec plaisir? » par Marianne St-Gelais

**SUR PROPOSTION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

## 2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 31 mars 2022

Le procès-verbal de la dernière Assemblée générale a été déposé sur le site internet de la Caisse au même moment que l'avis de convocation. Puisque les membres ont eu préalablement l'occasion d'en prendre connaissance, il n'est pas requis d'en faire la lecture ni le résumé.

**SUR PROPOSTION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle tenue le 31 mars 2022.

## 3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

### 3.1. Rapport du conseil d'administration

Louise Durocher énumère les membres du conseil d'administration et les remercie pour leur implication. Elle décrit ensuite les principales réalisations de la Caisse et du Mouvement Desjardins de l'année 2022 :

- Fonds du Grand Mouvement
- Caisse scolaire
- Fonds d'entraide Desjardins
- Programme Créavenir
- Jeunesse
- Développement durable

### 3.2 Rapport de surveillance des règles déontologiques

Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée, les dépôts et prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent et la Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

### 3.3 Rapport financier au 31 décembre 2022

L'évolution des résultats financiers et les résultats de la Caisse sont présentés à l'aide d'une capsule vidéo.

### 3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Le bilan de l'engagement de la Caisse dans le milieu est présenté à l'aide d'une capsule vidéo. Un montant de 183 700 $ a été investi dans la communauté au cours de la dernière année. Le solde du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse au 31 décembre 2022 était de 786 000 $.

## 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

## 5. PROPOSITION SOUMISE AU VOTE

### 5.1. **Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels** (vote en différé)

Une capsule vidéo sur la ristourne est présentée. Patrick Audet fait part de la recommandation du conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels.

Proposition sur la répartition des excédents annuels

| | TAUX PAR 1 000 $ DE VOLUME | | ÉQUIVALENT |
|---|---|---|---|
| RISTOURNE VOLUMES[1] | PARTICULIERS | ENTREPRISES | EN MILLIERS DE $ |
| Comptes | 0,58 $ | | 319 k$ |
| Épargne et placements | | | 249 k$ |
| Fonds | | | 115 k$ |
| Prêts et marges de crédit | | | 778 k$ |
| RISTOURNE ASSURANCES[2] | 23 $/1 000 $ de prime | | 304 k$ |
| RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT[2] | 0,58 $/1 000 $ d'achats nets | | 144 k$ |
| RISTOURNE PRODUITS[2] | Montant de 50 $[3] | | 337 k$ |
| RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE[2] | Montant de 23 $/1 000 $ d'honoraires et de commissions | | 34 k$ |
| **TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES** | | | **2 280 k$** |

[1] Soumise au vote lors de l'assemblée.
[2] Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.
[3] Montant pouvant aller jusqu'à 50 $ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Proposition de versement
POUR L'ANNÉE 2022

**2 594 115 $**

**314 188 $**
FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

**2 279 927 $**
RISTOURNES AUX MEMBRES

**PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS**

| | |
|---|---|
| **Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres[1]** | **6 646 k$** |
| Affectation aux réserves plus-values et autres éléments | 30 164 k$ |
| Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM[2] | 136 k$ |
| Ajustement net relatif aux ristournes \| ANNÉE PRÉCÉDENTE | 15 k$ |
| Solde des excédents à répartir \| AU 31 DÉCEMBRE 2022 | **36 961 k$** |
| Affectation au FADM | (314) k$ |
| Affectation à la RRE | (10 889) k$ |
| Affectation à la réserve générale | (25 757) k$ |
| Solde des excédents à répartir | **0** |

[1] Inclut **2 296 k$** de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

[2] Net d'impôt

| FADM | Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE | Réserve pour ristournes éventuelles

Cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, est soumise au vote après l'assemblée.

## 5.2. Élection des membres du conseil d'administration

### 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

Louise Durocher agit à titre de présidente d'élection et Patrick Audet à titre de secrétaire d'élection.

Claude Gendron (19 ans d'ancienneté) et Marcelin Cantin (3 ans d'ancienneté), sortants de charge et qui ont pris la décision de ne pas se représenter cette année, sont chaleureusement remerciés pour leur implication et leur contribution au sein du conseil d'administration.

### 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature

Audrey Duguay fait le rapport du comité de mise en candidature. Chaque année, le conseil d'administration met à jour son profil collectif en fonction de sa réalité et de ses besoins permettant ainsi de déterminer les critères particulièrement recherchés pour la prochaine élection. Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et le *Règlement intérieur de la Caisse*, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 17 janvier 2023.

Cette année, 5 postes sont à combler et la Caisse a reçu 8 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins. Cependant, une personne candidate s'est désistée avant l'Avis de convocation, ce qui porte le nombre final de candidatures éligibles à 7.

Comme indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- ✓ Communication
- ✓ Éducation
- ✓ Développement durable
- ✓ Technologies de l'information
- ✓ 2 femmes et 3 hommes
- ✓ 1 de 18-34 ans, 1 de 35-49 ans, 2 de 50-64 ans et 1 de 65 et +

Les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année sont :

- Ian-Alexis Coulidiati
- Milva Elvira D'Aronco
- André Dunnigan
- Sylvain Fredette
- Océane Huneault
- Suzie Lalonde
- Anna Gabrielle Younès

Un document de présentation de tous les candidats et le tableau synthèse des critères particulièrement recherchés ont préalablement été déposés sur le microsite de la Caisse.

### 5.2.3. Présentation des personnes candidates

Les sept candidats sont invités à l'avant, à tour de rôle, afin de se présenter.

### 5.2.4. Élection par votation (vote en différé)

Vote en différé au cours des quatre prochains jours.

### 5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et annonce des résultats

La période de votation pour les sujets suivants est ouverte pour 4 jours :

1. Proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes
2. Élection des membres du conseil d'administration.

Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Les résultats sont connus dans les 48 heures suivant la fin de la période de votation et mettent officiellement fin à l'Assemblée générale annuelle 2023.

## 6. PAROLE AUX MEMBRES (QUESTIONS OU COMMENTAIRES) ET FIN DE LA RENCONTRE

Aucune question n'est posée. Louise Durocher et Patrick Audet remercient chaleureusement les membres présents.

***Deuxième partie***

Conférence « Et si pour gagner, il fallait d'abord croire en soi et le faire avec plaisir? » par Marianne St-Gelais

********

## SUIVI DES RÉSULTATS DE VOTE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés sont :

### 1. Proposition sur la répartition des excédents annuels et les ristournes

96,47 % des membres ont voté en faveur de la recommandation. La proposition est adoptée.

### 2. Élection des membres du conseil d'administration.

Les 5 membres du conseil d'administration élus, par ordre alphabétique, sont :

- Ian-Alexis Coulidiati
- Milva Elvira D'Aronco
- Océane Huneault
- Suzie Lalonde
- Anna Gabrielle Younès

Merci à toutes les personnes candidates pour leur intérêt à contribuer à la gouvernance de la Caisse.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 25 avril 2023 à 16 h 41.

| | |
|---|---|
| Louise Durocher<br>Président | Audrey Duguay<br>Vice-présidente |

À titre indicatif : 174 personnes ont assisté à l'Assemblée générale